

DEPARTEMENT
DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE
VOUZIERS
VILLE DE
VOUZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/032

**Réunion du 31 mars 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.**

Date de convocation : 23/03/2022

Date d'affichage : 23/03/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Séverine CHERDON, M. Pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORDONNIER CORNEVIN ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Marc DESGEORGES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, Mme Gisèle LAROCHE ayant donné pouvoir de vote à M. Francis BOLY, M. Laurent MOREAU ayant donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD

Secrétaire de séance : M. Frédéric MULLER

Objet : Attribution de subventions à diverses associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
Vu le budget primitif 2022 et notamment les crédits ouverts à l'article 6574,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2022,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes, sous réserve d'obtention des documents règlementaires :

Associations	Subvention attribuée
CFE CGC	200 €
Centre d'études Argonnais	100 €
UAFFI	150 €
Le Chêne vert Vouzinois	100 €
Association du Noël Ardennais	150 €

- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces quelconques liés à cette délibération.**

Fait en mairie le 04/04/2022

Le Maire,
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**